



Réunion territoriale Bouvesse-Quirieu

25 juin 2026

**Projet de chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de CO₂
le long de la vallée du Rhône jusqu'à la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer**



Cofinancé par
l'Union européenne

Concertation garantie par



DÉROULÉ DE LA RÉUNION

Vidéo de présentation du projet

1

Présentation des enjeux et du cadre de la concertation continue



10'

Echanges

2

Le raccordement du site Vicat au pipeline de SPSE



15'

Echanges

3

Le raccordement électrique



15'

Echanges

**RHÔNE —○—○—○—
DÉCARBONATION**

Monsieur Frédéric GONZALES
Maire de Bouvesse-Quirieu



Les enjeux et le cadre de la concertation continue

**RHÔNE —○—○—○—
DÉCARBONATION**

Françoise CHARDIGNY
Jean-Michel FOURNIAU
Garant·e·s de la CNDP



Garants de la concertation continue

Une garante et un garant, nommé·es par la CNDP, **veillent** :

- à la **qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations** diffusées au public,
- à la **participation du public** et au **bon déroulement de la concertation**.

Leur rôle : **prescrire, conseiller, servir de recours, rendre compte** en s'appuyant sur :

- Les recommandations faites dans le compte rendu du débat public,
- Les engagements pris par les maîtres d'ouvrage,
- L'avis de la CNDP sur la qualité des réponses des maîtres d'ouvrage.

Neutres et indépendants, il et elle ne donnent pas d'avis sur le projet.



Les recommandations des garants dans leur bilan de la concertation préalable (1/3)

Poursuivre le débat de fond sur les chaînes CCUS et le projet global Rhône décarbonation

1. Faire part de l'avancement des études du modèle économique consolidé de la chaîne CCUS
2. Exposer l'avancement du projet Rhône CO₂
3. Préciser le site de séquestration géologique du CO₂
4. Présenter le bilan carbone global du projet
5. Montrer la place faite à la valorisation du CO₂ dans la chaîne
6. Mettre à disposition l'information sur les innovations

Les recommandations des garants dans leur bilan de la concertation préalable (2/3)

Associer le public à l'élaboration du projet

7. Préciser le tracé des pipelines constitutifs d'un hub CO₂ à Fos.
8. Associer le public aux démarches « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) et à la détermination des fuseaux de moindre impact, en mettant en discussion l'analyse des impacts, notamment les atteintes à la biodiversité
9. Répondre aux interrogations sur la disponibilité de l'énergie électrique à Fos et sur le recours aux énergies renouvelables, y compris à Montalieu.
10. Informer le public sur les études de danger des briques du projet.
11. Ouvrir le dialogue avec les acteurs territoriaux sur les phases chantier du projet

Les recommandations des garants dans leur bilan de la concertation préalable (3/3)

Conduire une concertation continue ouverte

12. Développer la communication en direction du grand public, y compris sous la forme de réunions publiques sur les territoires et de webinaires thématiques.
13. Porter une attention particulière à l'articulation entre la concertation continue et la concertation « Ferracci » de RTE
14. Associer les acteurs du territoire aux choix des mesures de compensation écologique
15. Poursuivre la communication sur les objectifs de décarbonation vers le public jeune

La CNDP dans son avis du 1er octobre 2025 constate que les maîtres d'ouvrage ont pris en compte l'ensemble des observations et propositions du public, ainsi que les recommandations formulées par les garants dans leur bilan. Pour la concertation continue, la CNDP recommande que :

Les maîtres d'ouvrage informent le public et la CNDP des différentes **procédures d'autorisation et d'enquêtes publiques**

Les maîtres d'ouvrage maintiennent l'effort engagé pour **aller à la rencontre du public sur ses lieux de vie** afin de toucher un public le plus large possible

Les maîtres d'ouvrage publient sur le site internet de la concertation et via différents outils de communication **les résultats des études menées**

Certaines thématiques soient approfondies, en particulier celles sur le **stockage géologique du CO₂** et sur la **valorisation du CO₂**, et que soit exposé l'avancement du **projet global Rhône CO₂**

Le **site internet** avec tous les documents versés à la concertation reste actif



Présentation du dispositif de concertation continue

Séverine DUMONT

Modératrice

SYSTRA



Nos objectifs pour la concertation continue

- Une **articulation du débat de fond** et du **débat sur les enjeux territoriaux**
- Un **calendrier en miroir des études en cours de réalisation**, dans le respect des accords de confidentialité
- Une **diversité des formats de rencontres et des canaux de diffusion de l'information** pour toucher des publics différents
- **La mutualisation**, si possible et pertinent, d'actions de concertation et de communication **avec la concertation continue globale « Fos Berre Provence »**
- **Des actions spécifiques en direction des publics « jeunes »**

La concertation continue

**1^{er} octobre 2025 : nomination des
garants de la concertation continue
par la CNDP**



Durée prévisionnelle : fin 2027

Le dispositif

- › Réouverture du **module de Q/R** et **mise à jour régulière du site**
- › **2** webinaires
- › **3** ateliers territoriaux, dont **1** dédié aux acteurs agricoles pour le volet Nord
- › Rencontres avec le **public jeune et étudiant**
- › **Visites grand public de l'usine Vicat**
- › **4** newsletters
- › Publication de **fiches thématiques**

En parallèle :

- › **Concertation Ferracci de RTE** et dialogue avec les acteurs locaux
- › Coordination avec le **débat public continu du territoire Fos Berre**

Temps d'échanges

Une question à propos du projet et de la concertation continue?



Je demande la
parole



J'attends que la
modératrice me
donne la parole



Je me présente et je
pose ma question



Le raccordement au pipeline PL2 de SPSE

RHÔNE —○—○—○— DÉCARBONATION

Pierre SCHMIDER

Responsable développement
SPSE



Rappel des processus et des enjeux liés aux travaux

Le processus de pose d'une canalisation de transport

Etat des lieux avant travaux

Bardage

Cintrage

Soudage

Enrobage des
soudures

Terrassement

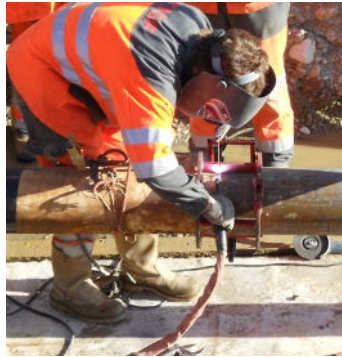
Mise en fouille

Remblaiement

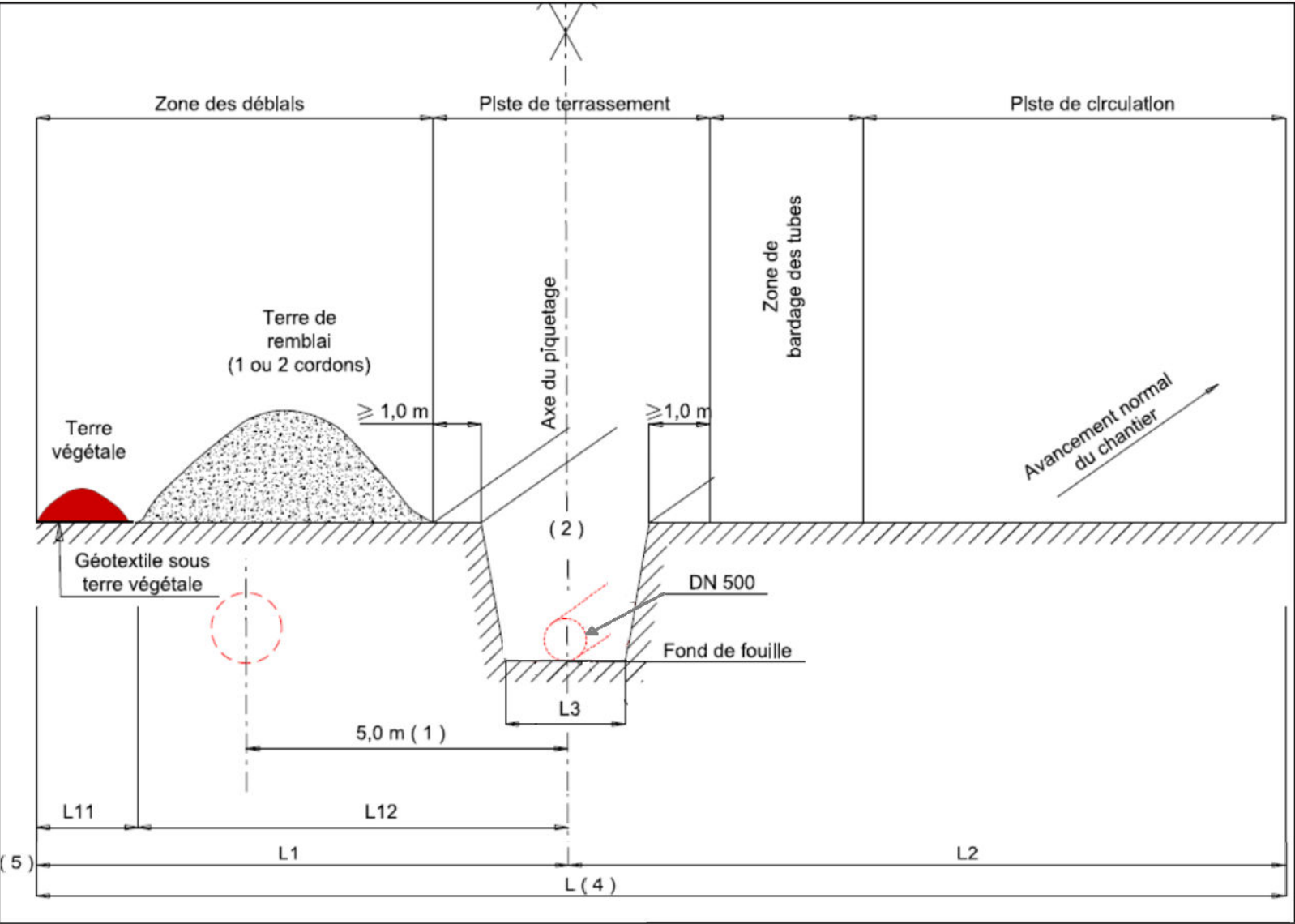
Epreuve

Remise en état

Etat des lieux après travaux



L'emprise des travaux



Pour 1 x DN500	
	Largeur (m)
L1	12
L2	10
L3	2
L11	4
L12	8
L	22

Echelle : sans

L11 : largeur pour tri de la terre végétale

L12 : largeur pour dépôt de la terre de remblai (hors terre végétale)

L1 : largeur de la bande affectée au dépôt des terres

L2 : largeur de la bande affectée à la circulation des engins et au bardage

L : largeur d'emprise des travaux pour la pose en ligne

L3 : largeur en fond de tranchée

NOTA :

(1) Valable dans le cas de long parallélisme avec une ou plusieurs conduites existantes. Ici, seule la conduite la plus proche est représentée, L'écartement de 5 m est à confirmer avec chaque exploitant concerné. Si la conduite est située sous la piste de circulation : conditions particulières à convenir.

(2) : voir plan type correspondant

(3) Ecartement entre canalisations = 1.70m mini entre axes

(4) Décapage de la terre végétale sur l'ensemble de l'emprise en terrain agricole

(5) Les largeurs correspondent à une hauteur de recouvrement sur la canalisation de 1 m à 1,20 m.

Point d'étape : identification du couloir de moindre impact

Un Couloir de Moindre Impact qui se précise

Définition de
l'aire d'étude



Définition et
étude des
fuseaux



Définition et
étude des
couloirs



Définition du
couloir de
moindre impact



Définition du
tracé de
moindre impact

Echange avec les collectivités

Echanges avec les représentants agricoles

Concertation préalable

Concertation continue : ateliers territoriaux



Enquête
publique

Sensibilités et diagnostics écologiques



Dépôt du Dossier d'Autorisation de Construction
et d'Exploitation : 2 ans d'instruction

Point d'étape – Volet Nord



Définition d'une aire d'étude

Identification des enjeux

Définition et étude des fuseaux (~2 km de large)

Définition et étude des couloirs (~0,2 km de large)

Identification d'un couloir de moindre impact

Actions déjà
réalisées

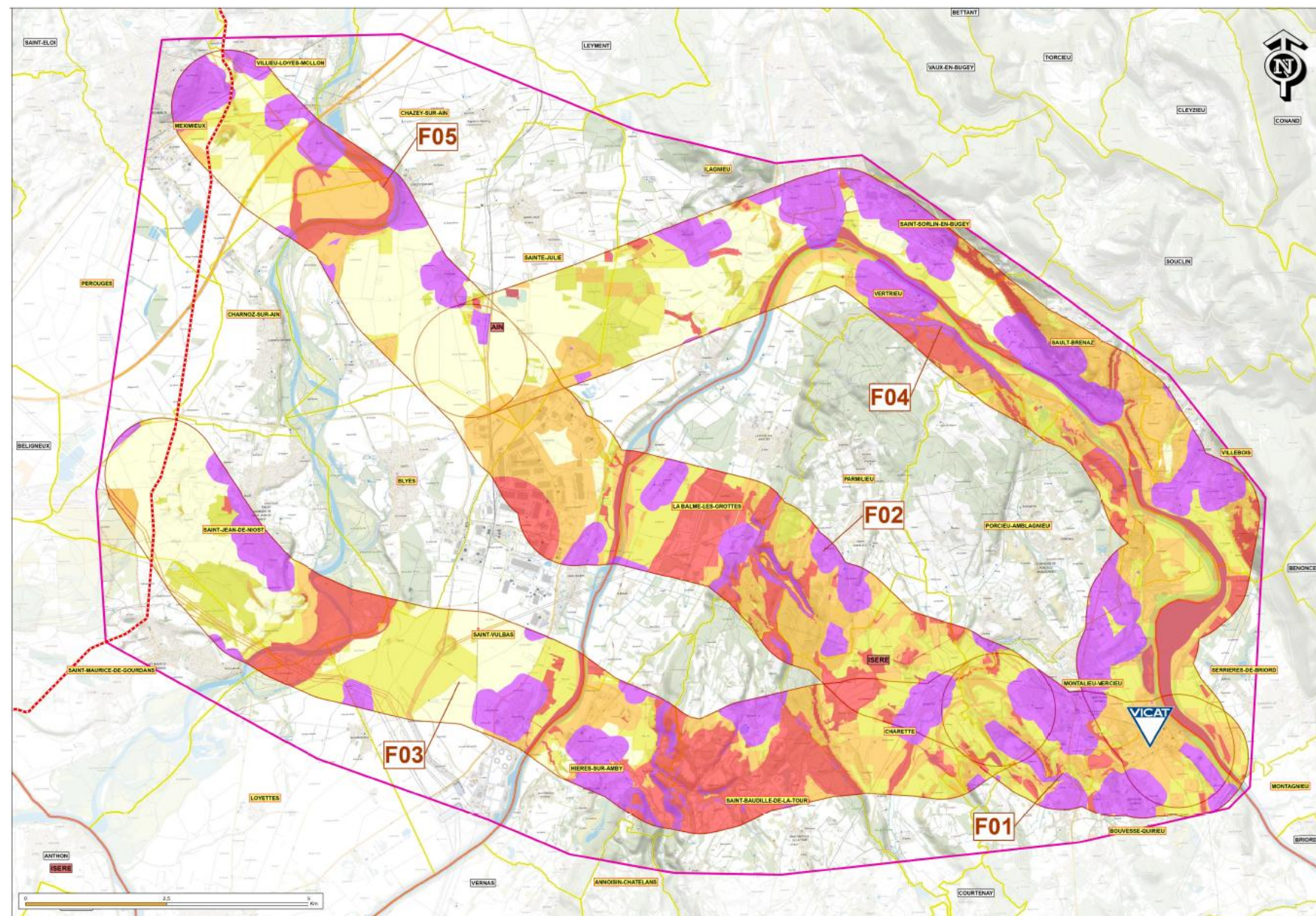
Inventaires faune et flore sur le couloir de moindre impact

Identification du tracé de moindre impact

Actions à
venir

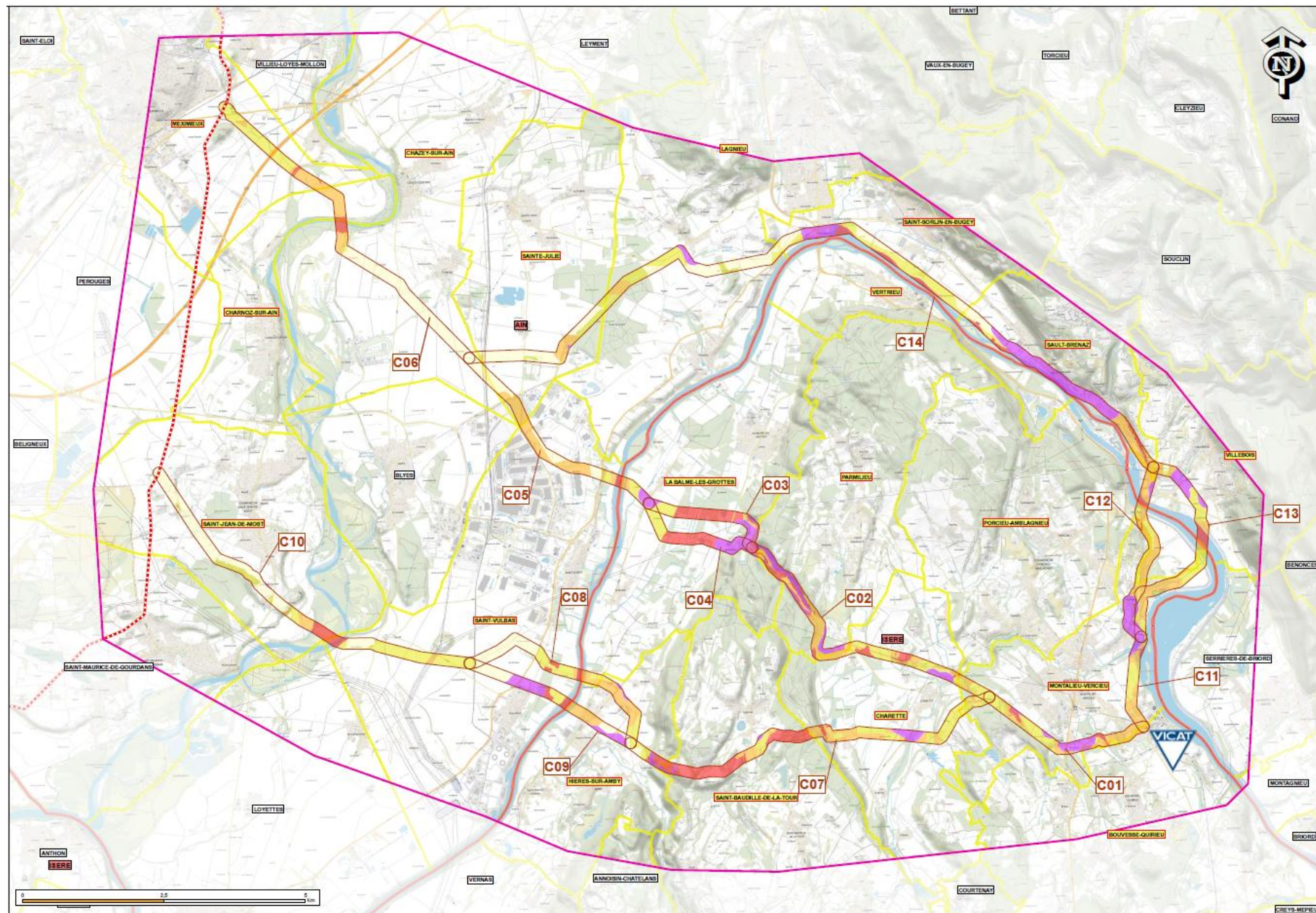
Volet Ain/Isère

Carte des fuseaux étudiés

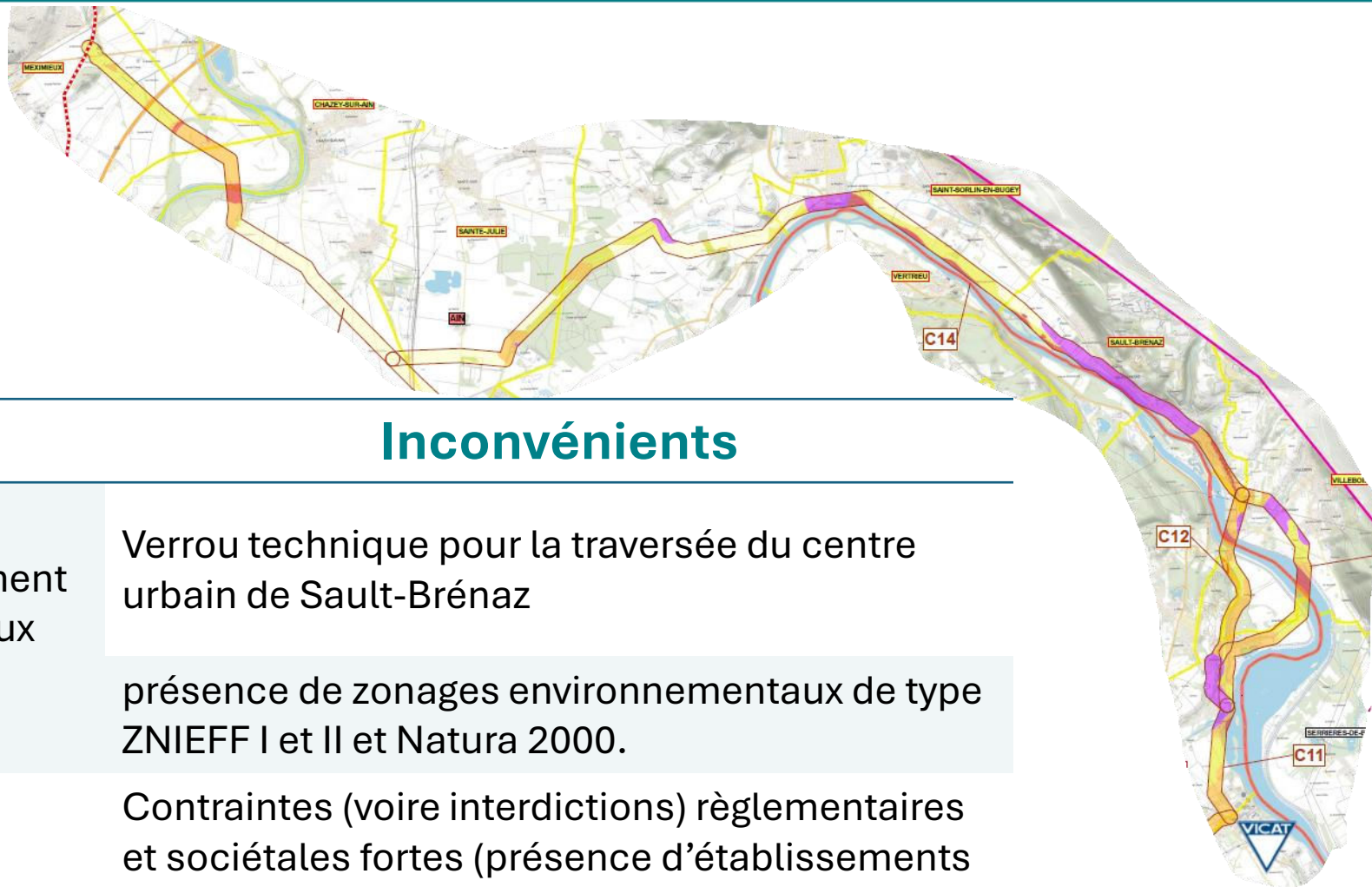


Volet Ain/Isère

Carte des couloirs étudiés



Couloir Nord



Avantages

Peu de consommation foncière : raccordement au PL2 sur le site SPSE existant de Meximieux

Inconvénients

Verrou technique pour la traversée du centre urbain de Sault-Brénaz

présence de zonages environnementaux de type ZNIEFF I et II et Natura 2000.

Contraintes (voire interdictions) réglementaires et sociétales fortes (présence d'établissements recevant du public, d'habitations, etc.)

Verrou technique de Port Lagnieu (traversée bras du Rhône)

Pose dans le lit majeur du Rhône (risque érosion et travaux)

Couloir central

Avantages

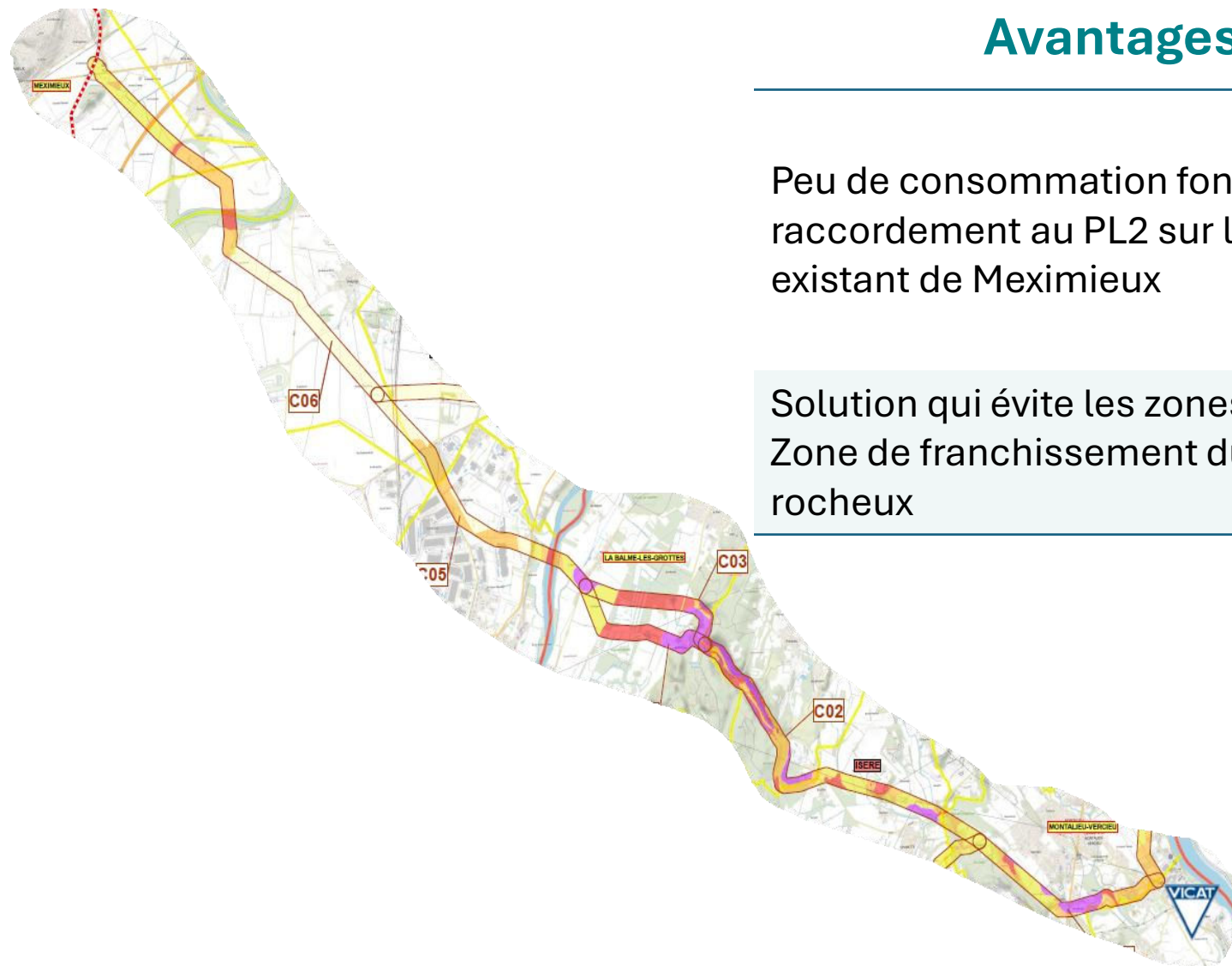
Peu de consommation foncière:
raccordement au PL2 sur le site SPSE
existant de Meximieux

Solution qui évite les zones urbanisées
Zone de franchissement du plateau
rocheux

Inconvénients

Présence de zonages
environnementaux de type ZNIEFF I
et II et Natura 2000.

Contraintes techniques pour le
franchissement de l'étang
d'Amblérieu



Couloir Sud

Avantages

Solution qui évite les zones urbanisées

Inconvénients

Présence de zonages environnementaux type ZNIEFF I et II et Natura 2000, de plus la zone de raccordement au PL2 se situant en milieu non-anthropisé

Verrou technique pour le franchissement du plateau de l'Isle Crémieu à St Baudille de la Tour

Consommation de foncier pour le raccordement au PL2 dans une zone déjà tendue en matière de compensation (EPR du Bugey, foncier agricole...)

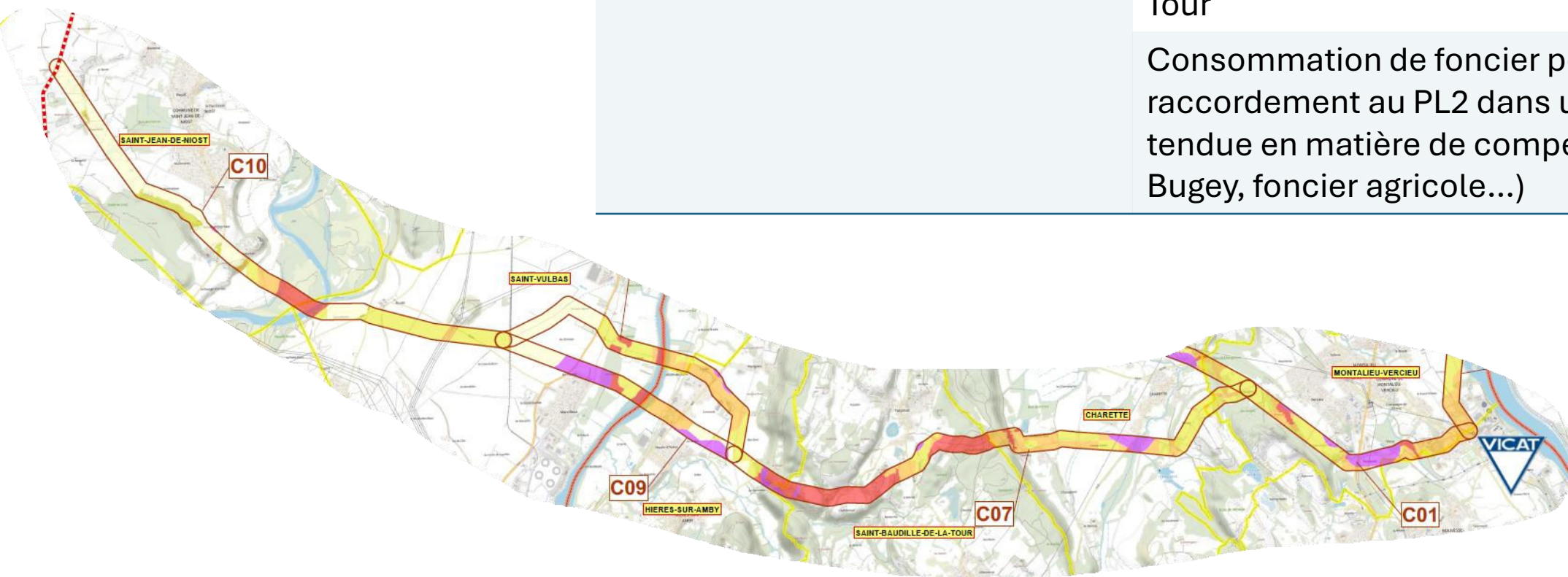
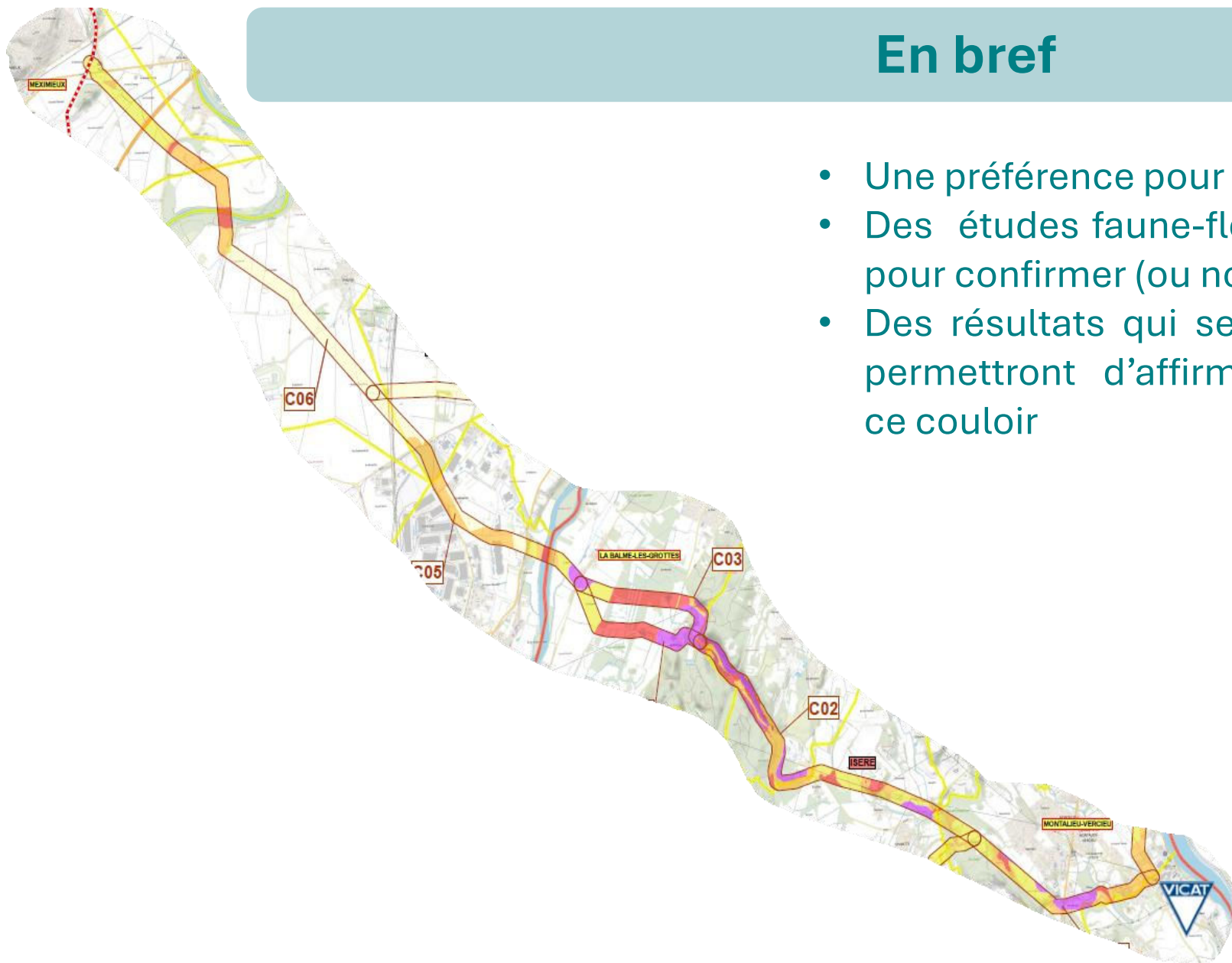


Tableau d'analyse multicritères			
	Couloir Nord	Couloir Central	Couloir Sud
Enjeux environnementaux	Présence de ZNIEFF I et II / Natura 2000, mais zone de raccordement déjà anthropisée	Présence de ZNIEFF I et II / Natura 2000, mais zone de raccordement déjà anthropisée	Présence de ZNIEFF I et II / Natura 2000, zone de raccordement <u>non</u> anthropisée
Contraintes techniques	Verrous techniques de Port Lagnieu et Sault-Brénaz	Contrainte technique pour le franchissement de l'étang d'Amblérieu	Verrou technique pour le franchissement du plateau de l'Isle Crémieu à St Baudille de la Tour
Consommations foncières			Consommation de foncier supplémentaire pour le poste de raccordement dans une zone déjà tendue en matière de compensation
Zones urbanisées évitées	Traversées de centres urbains avec présence d'établissements recevant du public		
Sécurité des installations	Pose dans le lit du Rhône (risque érosion et travaux)		

En bref

- Une préférence pour le couloir central (n°2 ; ci-contre)
- Des études faune-flore sur 4 saisons seront lancées pour confirmer (ou non) cette préférence
- Des résultats qui seront présentés au public et qui permettront d'affirmer (ou non) la pertinence de ce couloir



Etude faune – flore – habitat



FFH



- Recensement des espèces à enjeux (espèces protégées et espèces envahissantes) dans le couloir d'étude
- Evitement des espèces à enjeu par l'ajustement du tracé au sein du couloir
- Réduction des impacts en phase chantier : mesures spécifiques

- Mesures adaptées à chaque situation, décrites dans l'étude d'impact
- Les cas particuliers peuvent être inscrits dans l'arrêté préfectoral autorisant la construction et l'exploitation de la canalisation

Quelques mesures possibles sur le chantier de pose de la canalisation

- Adaptation du calendrier des travaux
- Mise en défends des espèces végétales
- Transplantation de stations de plante hôte
- Effarouchement des espèces faunistiques
- Eviter la propagation des plantes envahissantes : évacuation – surveillance

Temps d'échanges

Une question à propos du raccordement au
PL2 ?



Je demande la
parole



J'attends que la
modératrice me
donne la parole



Je me présente et je
pose ma question



Le raccordement électrique

RHÔNE —○—○—○— DÉCARBONATION

Biliana GAUME

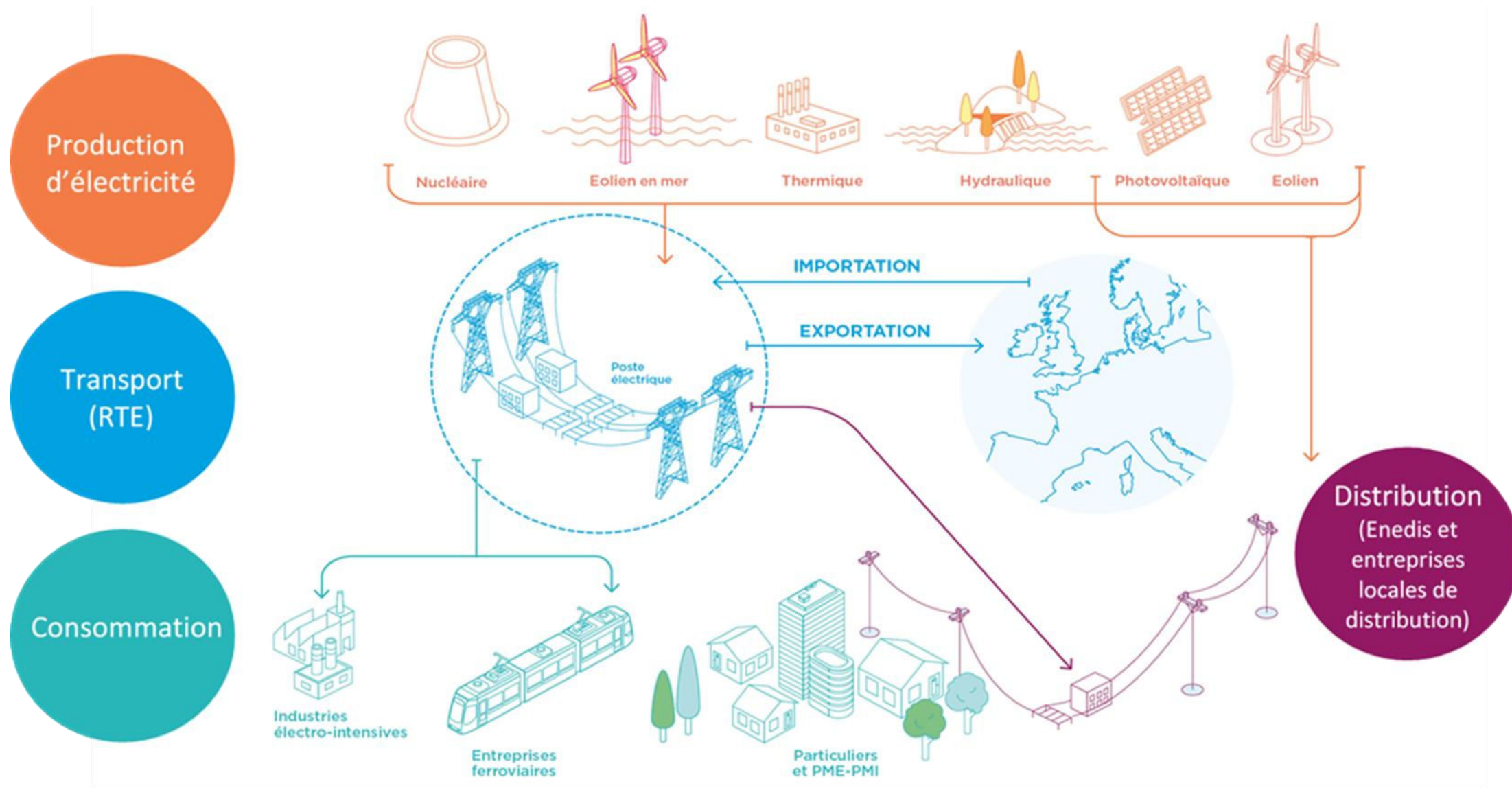
Chargée de concertation

David VALETTE

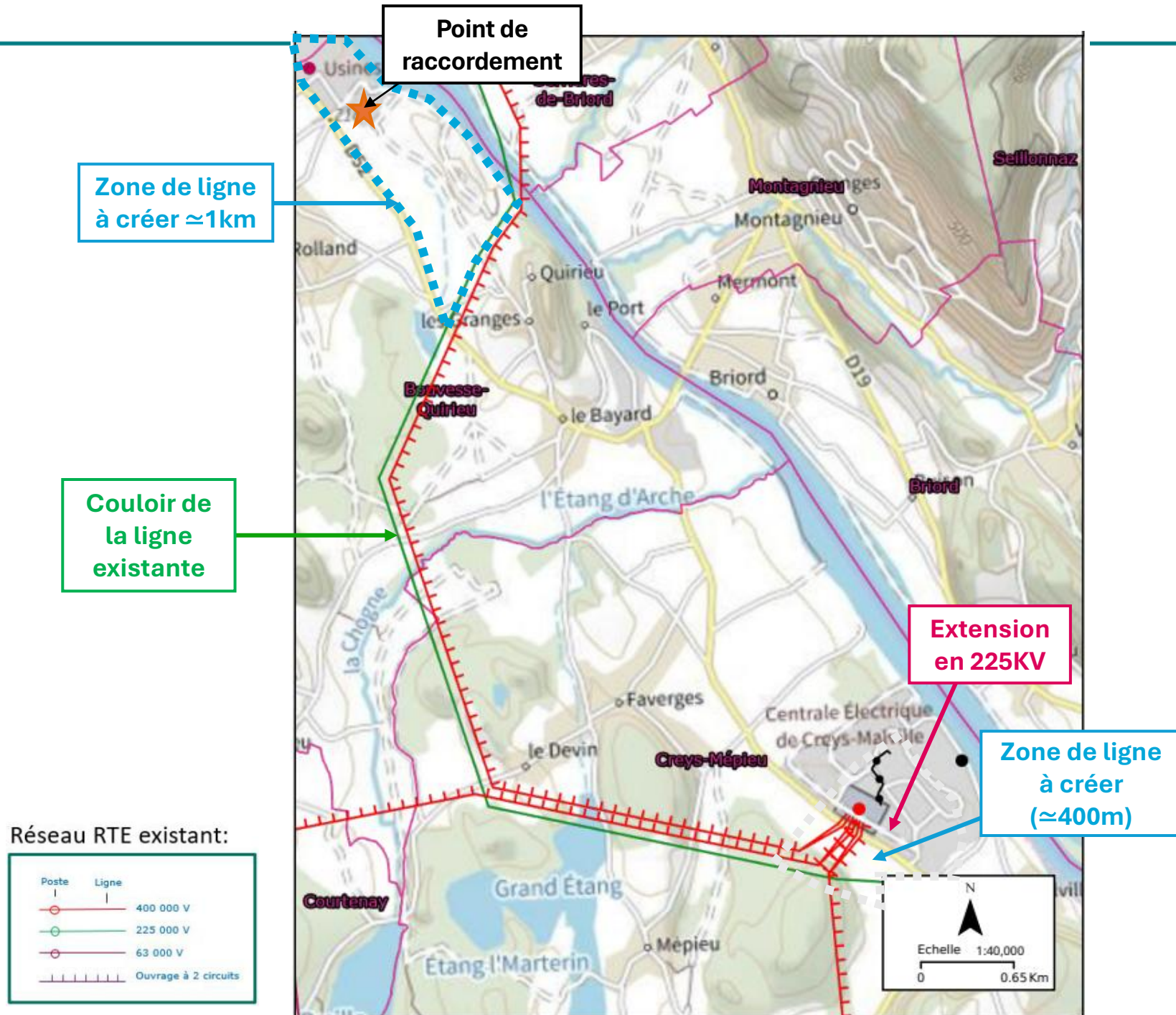
Responsable projet concertation

RTE

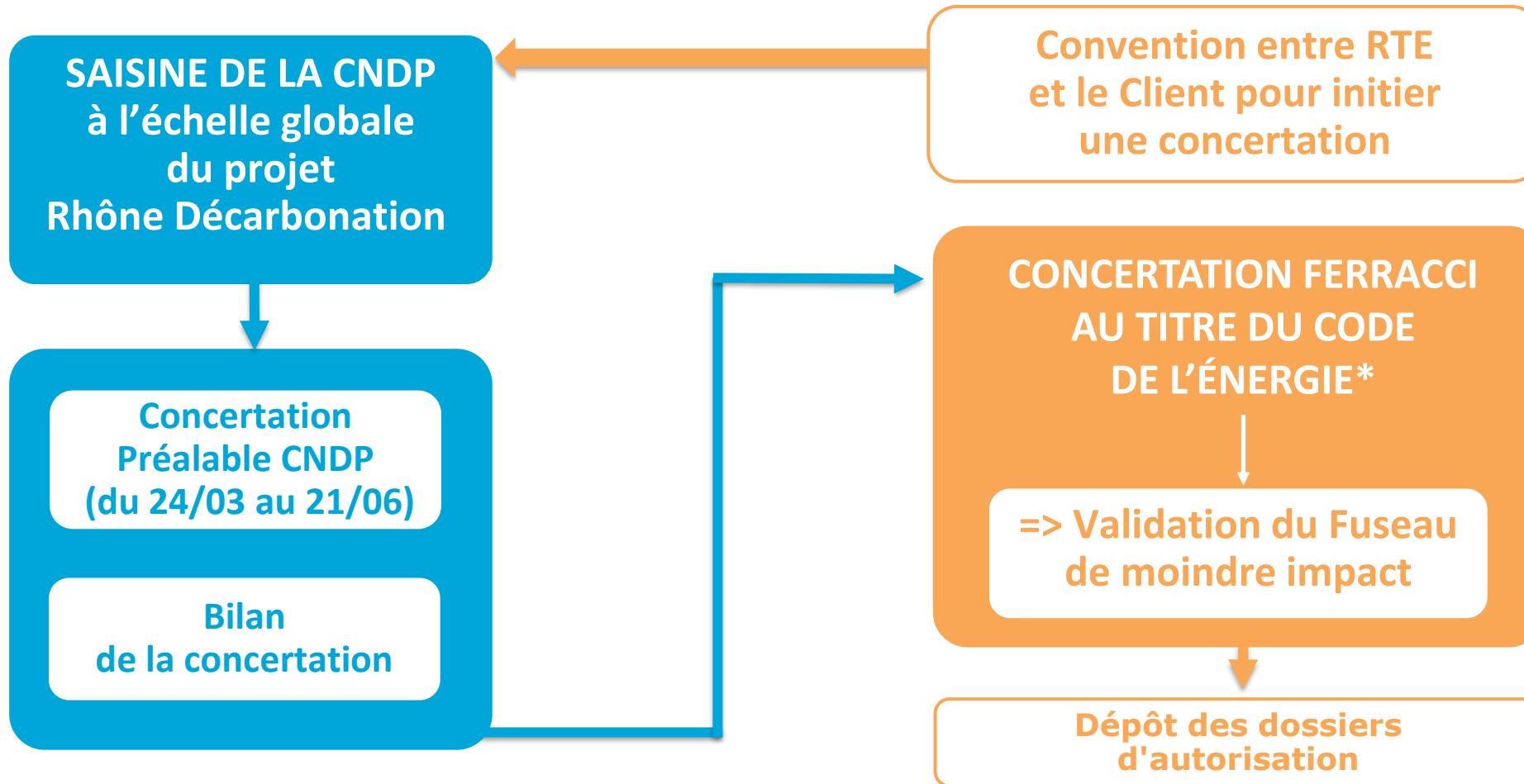




- **Création d'un poste 225 000 volts** par une extension du poste de CREYS (extension de 7ha)
- Raccordement de VICAT au poste de CREYS par une liaison 225 000 volts consistant à :
 - **Sur le réseau existant :** Adapter la ligne Serrière-St-Vulbas en remplaçant les supports existants sur 8 km
 - **Au Nord :** Création d'une ligne entre le point de raccordement de Vicat et la ligne existantes à 225 000 volts Serrière St-Vulbas-Est.
 - **Au Sud :** Création d'une ligne entre le poste de Creys et la ligne Serrière St-Vulbas-Est



Articulation des concertations CNDP et FERRACCI



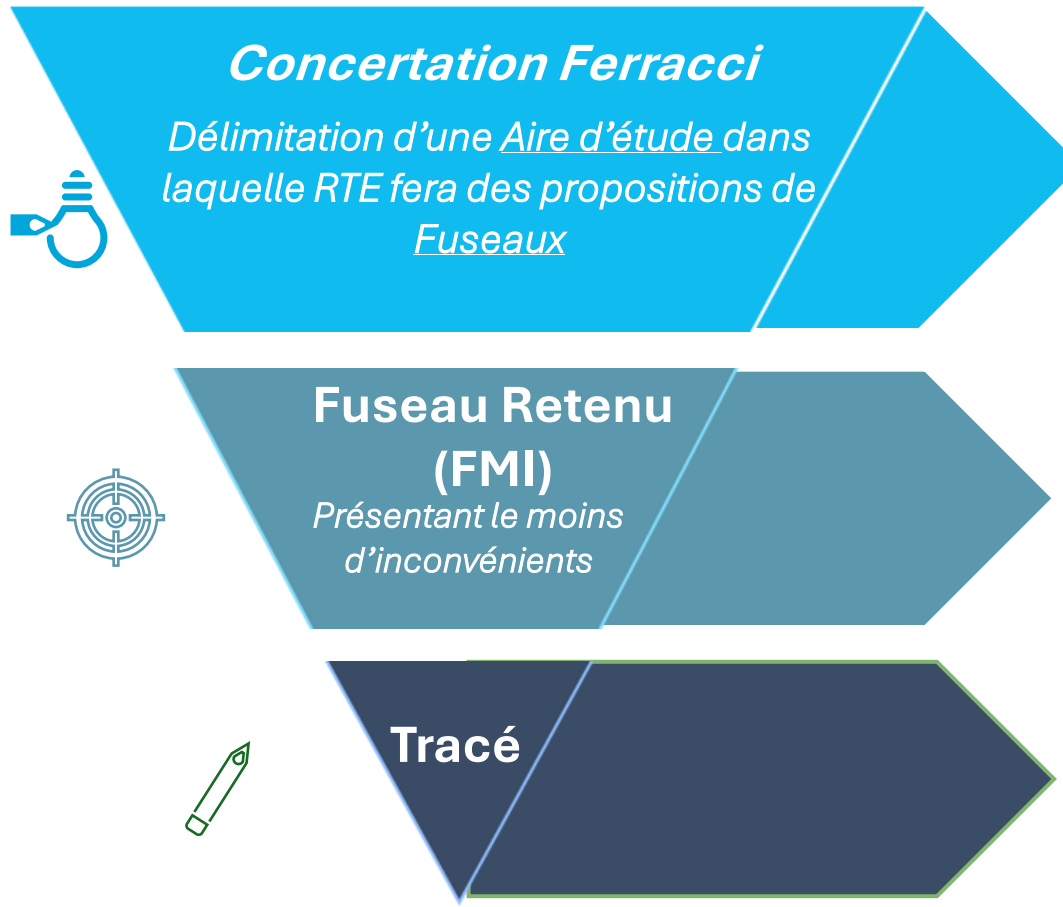
* Sous réserve de signature de la proposition technico-financière par le client

Zoom sur la concertation Ferracci (code de l'énergie) en cours



Concertation
préalable du public
avec la CNDP

*Bilan des garants et lancement de la
concertation continue garants*



Concertation Ferracci

Délimitation d'une Aire d'étude dans
laquelle RTE fera des propositions de
Fuseaux



Fuseau Retenu (FMI)

Présentant le moins
d'inconvénients



Tracé



Concertation des parties prenantes

- Options de tracés proposés par RTE, du fait des **résultats du bilan des garants** à l'issue de la concertation CNDP
- Ces fuseaux servent **de base d'échange** par rapport aux remontées des différents acteurs
- Ils peuvent être modifiés mais restent soumis à des **critères de faisabilité technique et économique**

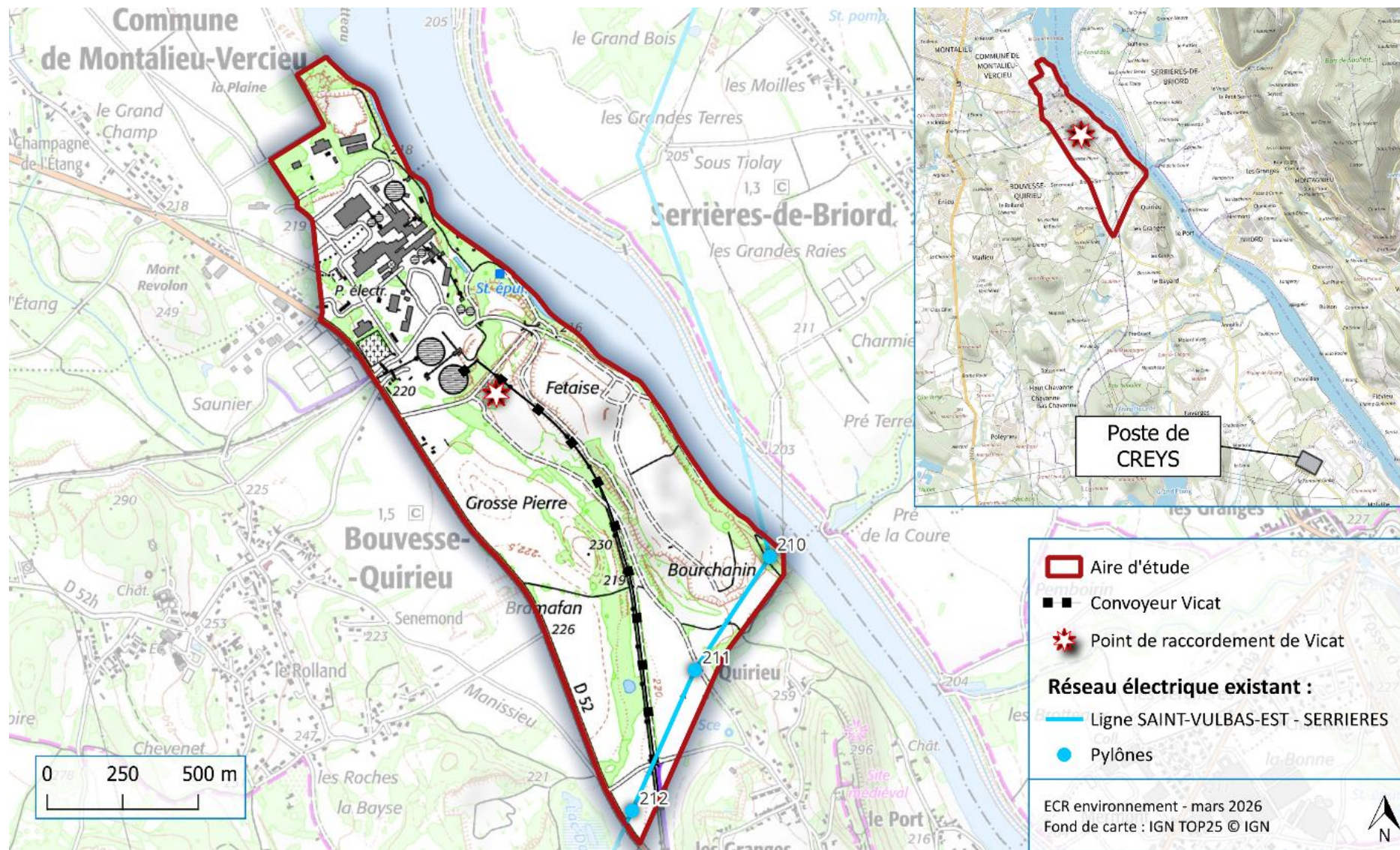
PV de fin de la concertation Ferracci

A l'issue de la réunion finale d'instance locale de concertation avec les parties prenantes

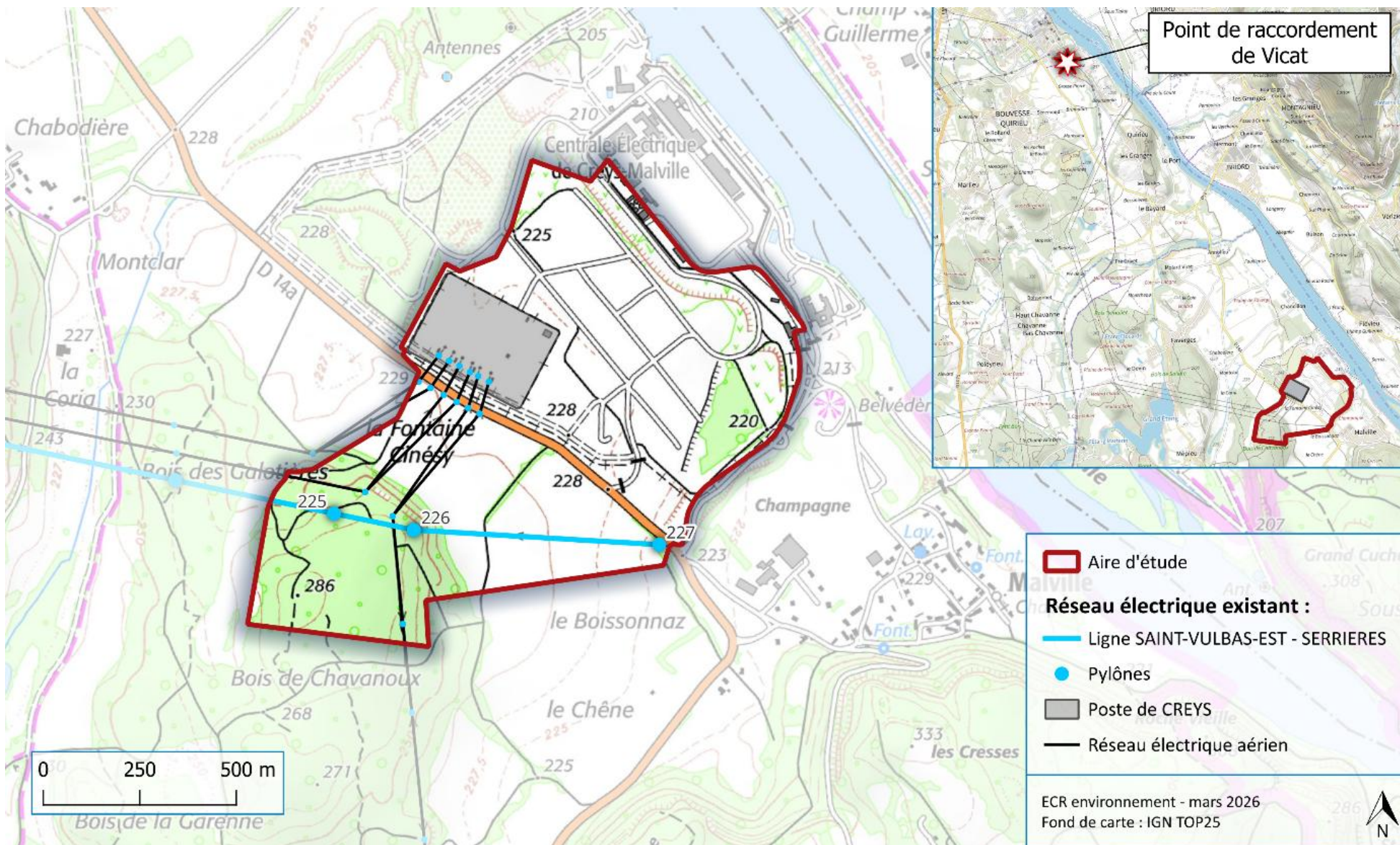
Tracé de détail

Consultation des maires et des gestionnaires de services (AT2001)

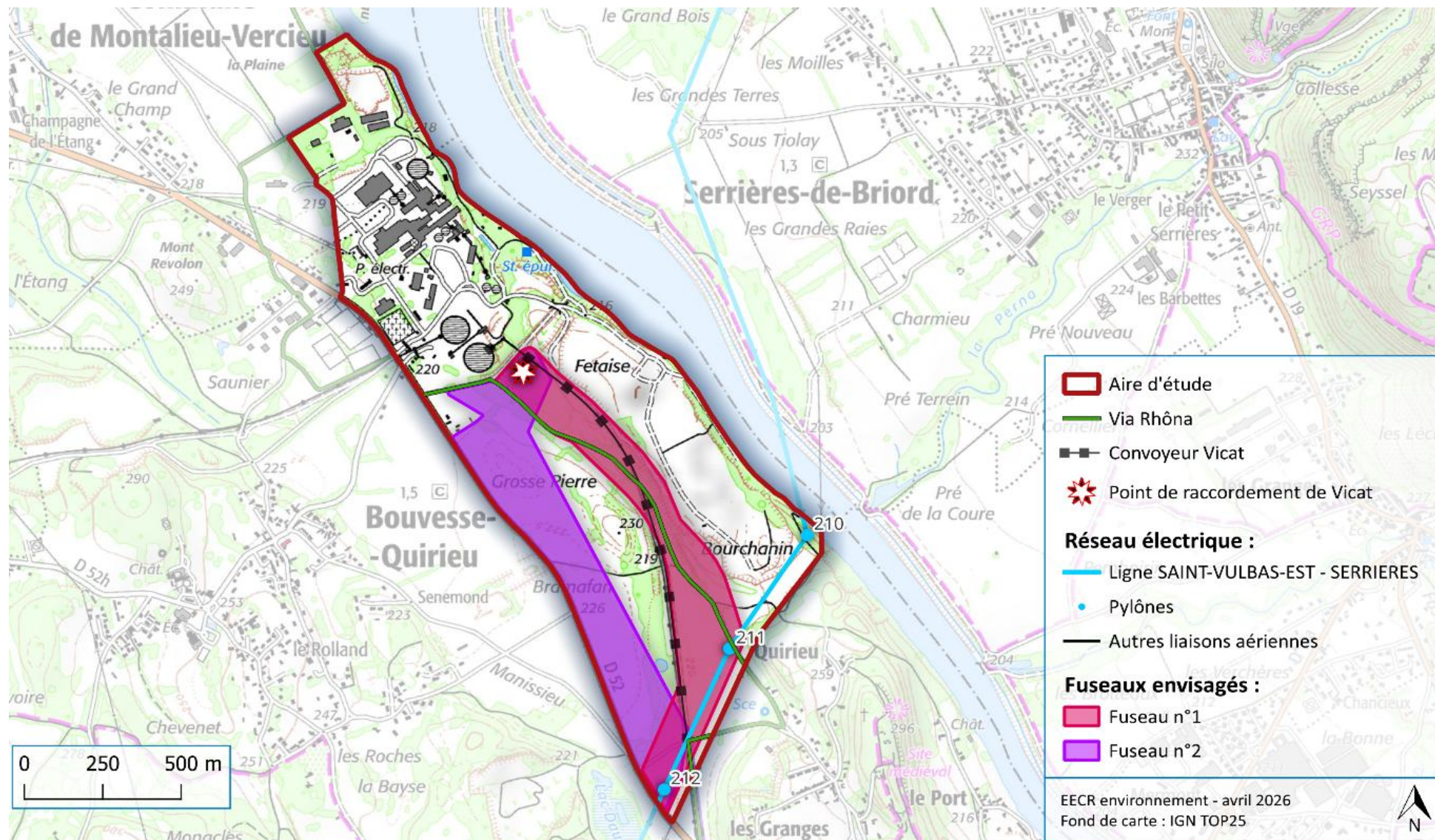
L'aire d'étude Nord - proposée en concertation FERRACCI



L'aire d'étude Sud - proposée en concertation FERRACCI



Les fuseaux proposés en concertation FERRACCI



Le fuseau 1



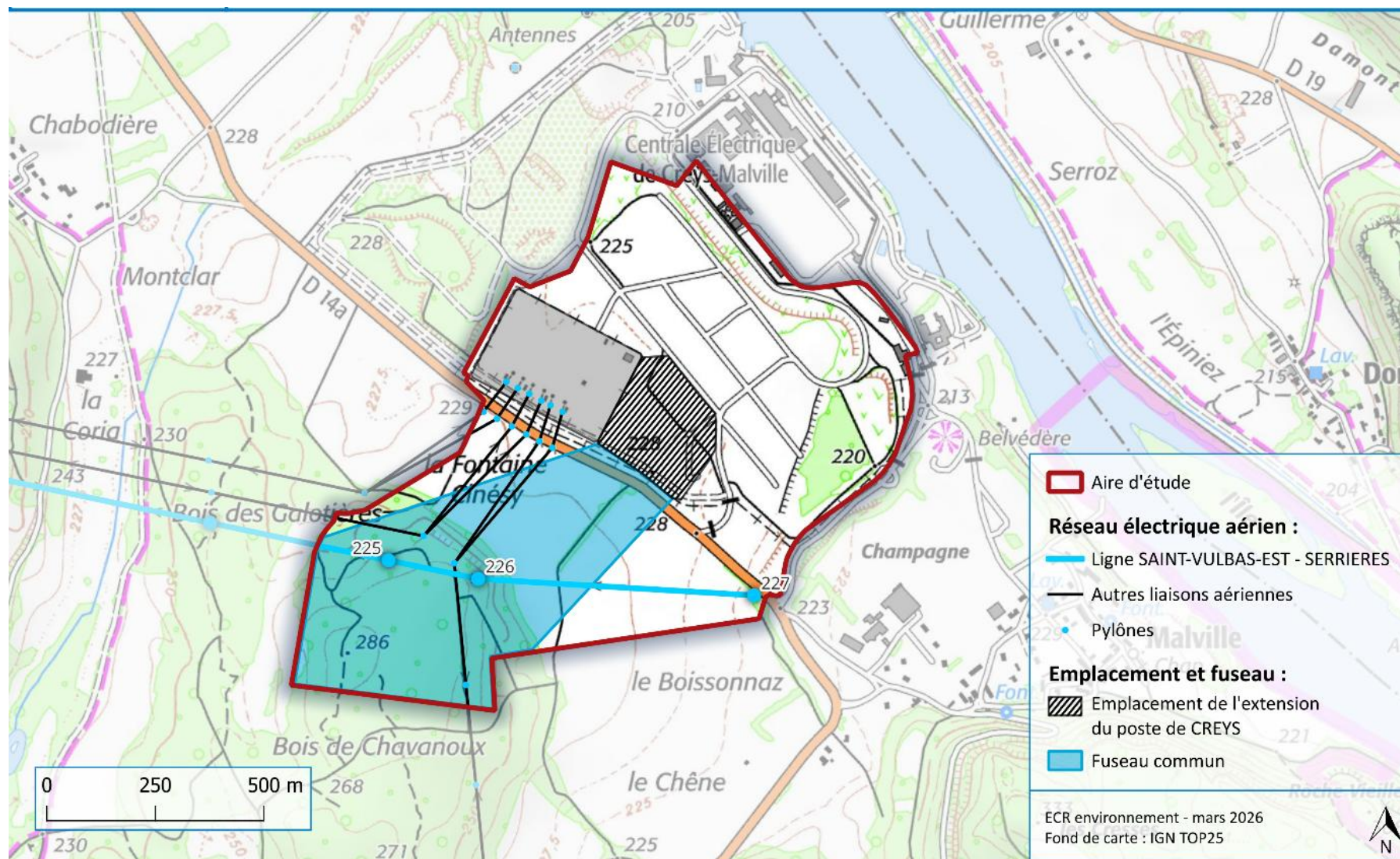
Projet de raccordement électrique du projet Rhône décarbonation
Communes de Montalieu-Vercieu, Bouvesse-Quirieu et Creys-Mépieu (38)

Fuseaux envisagés en zone nord





Le fuseau commun (zone sud) et l'emplacement de l'extension du poste proposés en concertation FERRACCI



En bref

- **Fuseau 2 : le plus contraint (habitations, paysage, Natura 2000)**
- **Fuseau 1 : impacts modérés, solution équilibrée**
- **Fuseau commun : techniquement favorable (proximité, continuité réseau), impacts limités**
- **Emplacement : site contraint mais déjà anthropisé, peu d'impacts**

Temps d'échanges

Une question à propos du raccordement électrique ?



Je demande la
parole



J'attends que la
modératrice me
donne la parole



Je me présente et je
pose ma question



Mots de conclusion

**RHÔNE —○—○—○—
DÉCARBONATION**

Françoise CHARDIGNY
Jean-Michel FOURNIAU
Garant·e·s de la CNDP

